

**Extension du Cahier des Charges (mars 2004)
au
Procédé de collage direct de carrelage
sur Chape EFIMIX
Mars 2006**

SOMMAIRE

PRESENTATION

1 - DEFINITION DU PROCEDE	p.2
2 - DOMAINE D'EMPLOI VISE PAR CES DIRECTIVES	p.2
3 - PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE	p.2
3.1 - Etat du support constitué par la chape EFIMIX	p.2
3.1.1 - Age du support	p.2
3.1.2 - Planéité du support	p.2
3.2 - Préparation du support	p.2
3.2.1 - Propreté du support	p.2
3.2.2 - Humidification	p.3
3.3 - Prescription de pose proprement dite	p.3
3.3.1 - Conditions atmosphériques	p.3
3.3.2 - Application du mortier colle	p.3
3.3.3 - Revêtements associés	p.4

1• DEFINITION DU PROCEDE

Collage direct du carrelage sur la chape de béton léger **EFIMIX**.

2• DOMAINE D'EMPLOI VISE PAR CES DIRECTIVES

Applicable aux locaux classés au maximum P₃ pour la réalisation d'un carrelage collé associé directement à la chape de béton léger **EFIMIX**.

Le procédé **EFIMIX** ne peut être associé à un plancher chauffant.

3• PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

3•1• Etat du support constitué par la chape de béton léger EFIMIX

Elle sera en conformité avec le paragraphe 7.1.1 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « Revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortier colle » (cahier du CSTB n°3267 – livraison 413 – octobre 2000)

3.1.1 Age du support

Il sera âgé de 15 jours au minimum.

3.1.2 Planéité du support

- Tolérance ≤ 7 mm sous une règle de 2 m et ≤ 2 mm sous une règle de 0,20 m si emploi d'un mortier colle à consistance normale.
- Tolérance ≤ 5 mm sous une règle de 2 m et ≤ 2 mm sous une règle de 0,20 m si emploi d'un mortier colle à consistance fluide.
- Rattrapage de la planéité : les défauts localisés (n'excédant pas 20% de la surface jusqu'à 10 mm d'épaisseur) sont traités au moyen du mortier colle la veille de la pose. Au delà, s'il s'agit de défauts généralisés, ils seront rattrapés au moyen d'un enduit de ragréage P3.

3•2• Préparation du support

Elle sera en conformité avec le paragraphe 7.1.2 du cahier du CSTB n° 3267 – livraison 413 – octobre 2000.

3.2.1 Propreté du support

Il sera propre et dépoussiéré pour permettre l'adhérence de la colle au carrelage (éliminer tous dépôts, déchets, peinture, trace de plâtre, laitance de ciment superficielle...)

3.2.2 Humidification

Le support sera préalablement humidifié par temps chaud et en cas de vent.

3.3 Prescriptions de pose proprement dite

3.3.1 Conditions atmosphériques

Le collage ne sera pas effectué à des températures inférieures à 5°C. La température du support ne sera pas supérieure à 30°C.

3.3.2 Application du mortier colle

3.3.2.1 Classe du Mortier colle préconisé :

Les classifications et propriétés des colles à carrelage citées dans le présent document sont définies dans le cahier du CSTB n° 3264 – livraison 413 – octobre 2000

- classe du mortier colle utilisé : Classe C2. Ils bénéficieront d'un Avis Technique.
 - C2 (type FERMAGRES PRO associé à son primaire IBOTAC de WEBER et BROUTIN)
 - C2S (type FERMAFLEX TECHNIC associé à son primaire IBOPRIM de WEBER et BROUTIN)
 - C2E (type COLLIMIX ST associé à son primaire PRIMIMPER de SATMA Division VPI)
 - C2EG (type COLLISSOL associé à son primaire PRIMIMPER de SATMA Division VPI)

3.3.2.2 Préparation et application du Mortier colle:

- Il sera mis en œuvre conformément au paragraphe 7.3.2 du Cahier du CSTB n°3267 – livraison 413 – octobre 2000 ainsi qu'à l'Avis Technique et indications du fabricant.
- Prescription particulière liée à la nature du support : l'application préalable du primaire associé au mortier colle est nécessaire. Se reporter à l'Avis Technique du mortier colle.

3.3.3 Revêtements associés

Prescriptions particulières liées à la nature du support et des Mortiers colles cités en 3.3.2.1

3.3.3.1 Surface des carreaux:

Mortier colle	FERMAGRES PRO	FERMAFLEX TECHNIC	COLLIMIX ST	COLLISSOL
Surface des carreaux S (cm ²)	S ≤ 1100	2000 ≥ S > 1100	Simple encollage Ou Double encollage	S ≤ 1100
Type d'encollage	Double encollage	Double encollage - Si S ≥ 500 (faible porosité - ≤ 0,5% absorption d'eau) - Si S ≥ 1100 (porosité normale - > 0,5% absorption d'eau)		- Si S ≥ 500 (faible porosité) - Si S ≥ 1100 (porosité normale)

3.3.3.2 Largeur des joints entre carreaux:

Elle sera conforme au paragraphe 7.3.5 du Cahier du CSTB n°3267 – livraison 413 – octobre 2000. La pose à joint nul est interdite. La largeur des carreaux est fonction de la nature du carreau et de ses dimensions.

3.3.3.3 Joint de fractionnement du support:

Les joints de fractionnement du béton de **EFIMIX** seront respectés conformément au paragraphe 7.3 du Cahier des Charges du procédé **EFIMIX**, dans le revêtement et le produit de collage.

Dans les locaux humides de type P2, le joint périphérique sera un mastic élastomère de 8 à 10 mm de largeur, à la jonction mur/sol.